

Nous n'avons pas voté pour la fin des horaires décalés ! C'est de la désinformation !

Une petite musique désagréable nous est revenue aux oreilles: les syndicats, dont la CGT, auraient votés la fin des horaires décalés. C'est faux ! Nous nous sommes battus pendant 6 ans pour l'institutionnaliser sur une période fixe !

Nous n'avons cessé de défendre la pérennité du système qui avait été institutionnalisé en 2023, et opposé de nombreux arguments à l'administration concernant les nouvelles modalités de mise en place des horaires décalés. À chaque fois que le sujet est revenu sur la table, nous sommes montés au créneau, en démontant les arguments de l'administration point par point :

Arguments de l'administration	Oppositions de la CGT
L'été 2024 a été clément, les horaires décalés permanentes ne servent à rien.	Certes, mais il ne faut pas confondre météo et climat, le réchauffement climatique est bien en place, et les risques pour la santé en travaillant sous fortes chaleurs sont bien présents. Dans le privé, les fortes chaleurs sont même devenues un motif de chômage technique, et la loi est venue préciser les conditions de travail lors des épisodes météorologiques intenses
Difficulté de garde d'enfants, fragilité des équipes l'après-midi, absence de chefs à l'embauche	Sachant qu'en horaires décalés il y a toujours eu deux personnes en horaires « typiques », ce sont de faux problèmes, et l'absence de chef également. Nous avons rappelé à l'administration que les équipes connaissent leur travail et savent très bien ce qu'ils ont à faire. Les consignes peuvent très bien être données la veille au soir.
Horaires inadaptés aux chantiers en accompagnement des entreprises extérieures	Le privé également adapte ses horaires aux fortes chaleurs, et doit s'adapter aux conditions prescrites par la collectivité qui les embauche, et non l'inverse.
Problème d'image du Département s'il n'y a pas d'agents sur les routes l'après midi	C'est vrai que fermer l'HDD et les MDD tous les jeudis ça donne une bonne image, tout comme de voir des agents souffrir en plein soleil sur nos routes, sans même une bouteille d'eau fraîche à disposition.
Les agents des routes ne font pas 1607h pendant les horaires décalés	Les collectivités locales restent libres de déroger aux 1 607 heures pour la prise en compte de la pénibilité du travail (article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001) pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux. Les 45mn supplémentaires imposées aux heures les plus chaudes ne sont qu'une dégradation de plus des conditions de travail des agents

Lors du dernier CST, nous leur avons réitéré ce que nous pensions de ce retour en arrière et reprécisé les obligations de l'employeur lors des épisodes de fortes chaleurs : même si les horaires décalés sont déclenchés, ils doivent distribuer à chaque agent au moins 3L d'eau fraîche par jour s'ils n'ont pas accès à un endroit ombragé et à de l'eau courante (sur les chantiers, donc)

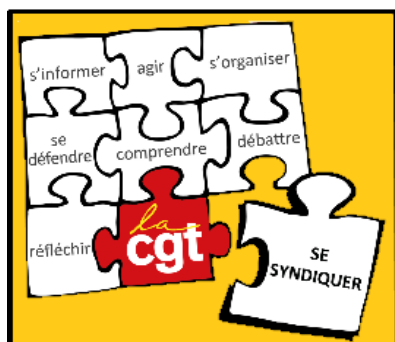
Nous alertons l'administration chaque fois que des centres ne déclenchent pas les horaires décalés, pour un motif ou un autre.

Vous êtes les acteurs du changement

Nous savons par des remontées internes, que la sécurité des usagers des routes départementales n'est plus assurée car le fauchage n'est pas fait, faute de moyen humains. Nous savons que la sécurité des agents n'est pas assurée non plus, car au lieu d'utiliser du lait de chaux comme le département de la Corrèze, de la Creuse ou de l'Indre pour éviter le ressuage, ils doivent pelleter du sable sur les routes, debout dans la benne d'un camion, en plein soleil. Cela accélère les dégradations de la chaussée. Au minima, le Département devrait épandre de la mignonnette au gravillonneur au lieu de faire de petites économies qui lui coûteront plus cher ensuite.

Encore une fois, si les agents ne nous signalent pas les événements et ne se saisissent pas du registre de sécurité (fiches disponibles sur l'intranet), nous ne pouvons pas obliger l'administration à changer sa politique de gestion des routes et des agents.

La CGT s'est toujours battue pour les agents des routes et continuera de le faire



Je souhaite rejoindre la CGT

Nom.....Prénom.....

Service.....

Téléphone.....Mail.....

Bulletin à nous renvoyer par courrier ou mail : Syndicat CGT, Conseil Départemental
11 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 / cgt@haute-vienne.fr